



COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER



« MADAME ELISABETH »

DU 25 MAI 2024

LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Isabelle Bolgert**, 1^{ère} adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **Fanny Malvezin**, adjointe en charge de la transition écologique, des partenariats et du soutien au tourisme,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Odile Jacquin**, conseillère municipale déléguée aux affaires patriotiques, militaires et à la mémoire,
- **Carole Guernalec**, conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,
- **Marc Decrouy**, directeur général des services de la Ville,
- **Agents** de Police municipal,

Rendez-vous a été donné à l'angle de la rue Guérin et de la rue de la Faisanderie.

I. QUESTIONS GÉNÉRALES

• **Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.**

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée du réapprovisionnement par des propriétaires de chiens indécents. Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

À terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants.



↑ Campagne d'affichage " Incivilités " du 15/01/2024 au 5/03/2024

• **Avec la disparition des « Monstres » (collecte des encombrants) nombre de Bellifontains s'interrogent sur la marche à suivre pour se débarrasser des déchets les plus volumineux.**

Dorénavant, pour les gros déchets, les meubles, les produits toxiques ou non recyclables que vous souhaitez jeter, il est nécessaire de se rendre en déchetterie. Depuis le 1er avril 2023, toutes les déchetteries du réseau SMITOM-LOMBRIC sont accessibles aux Bellifontains (fin de la sectorisation), il vous faut simplement une carte d'accès, gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile directement sur place.

Si vous ne possédez pas de véhicule, il existe une autre solution : « Allô déchets ». En prenant rendez-vous par téléphone au 01.64.23.35.54, une équipe se rendra à votre domicile pour collecter vos encombrants moyennant une participation de 10€ par m³ ou 20€ par m³ s'il s'agit de gravats.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Bourron-Marlotte	14h-18h30						
Dammarié-lès-Lys	14h-18h30						
Écuellles	14h-18h30						
Le Châtelet-en-Brie	14h-18h30						
Le Mée-sur-Seine	14h-18h30						
Orgenoy	14h-18h30						
Réau	14h-18h30						
St-Fargeau-Ponthierry	14h-18h30						
Savigny-le-Temple	14h-18h30						
Vaux-le-Pénil	FERMÉ						
Vulaines-sur-Seine	14h-18h30						



Du 15 juin 2024 à la réouverture de la déchetterie de Vaux-le-Pénil

• **Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.**

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : Vialytics. Ce système permet de cartographier avec grande précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires.

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt,
- Place Decamps,
- Boulevard Churchill,
- Rue Guérin (entre la Place Decamps et la rue Victor Hugo),
- Rue René Quinton (entre le Boulevard Joffre et la Route Louise),
- Rue Adam Salomon,
- Route de la Bonne Dame, Route Notre Dame du Bon Secours et Route Louise (blowpatcher uniquement).

Chantiers 2024 :

- Rue Anne Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin
- Reprise de la Rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements. Chantier terminé fin août.
- Rue Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, réalisées entre le 15 et le 19 juillet 2024
- Rue Barbier, reprise de la voirie, réalisée entre le 22 et le 26 juillet
- Reprise intégrale de la Rue des Bois avec enfouissement des réseaux, démarrage du chantier à la mi-octobre.



• **La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains estiment que la traversée des routes est dangereuse. Des passages piétons lumineux sont-ils envisagés ?**

La peinture photoluminescente n'est malheureusement pas homologuée pour les passages piétons en France. Cependant Fontainebleau va expérimenter dans un autre quartier bellifontain, un système de passage piéton lumineux, via un marquage lumineux (bleu, blanc ou rouge) traversant le long du passage piétons. Nous étudierons ensuite la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres passages piétons.

Par ailleurs, à terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours prévu sur 4 ans et débuté en 2023 (1 481 lanternes tout de même), qui nécessite des investissements importants, permet dès à présent, de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues. À ce jour, 37% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit. Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de faible intensité et de basse consommation, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune locale.



Le quartier piéton de la rue des Sablons est d'ores et déjà concerné par ce nouveau dispositif, d'autres quartiers en bénéficieront d'ici 2025. En effet, avant la fin de l'année, de nouvelles armoires électriques auront la capacité d'assurer cet éclairage « clair de lune », notamment rue d'Avon, Place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).

• **Des riverains nous font savoir que de nombreux véhicules sont rechargés de façon anarchique sur la voie publique (rallonges sur les trottoirs, stationnement gênant...).**

Le rechargement des véhicules électriques ne doit pas constituer une gêne ou un danger pour les piétons ou les automobilistes. Ainsi si le rechargement du véhicule sur la voie publique est nécessaire, le propriétaire se doit d'utiliser un passage de câble sécurisé. Cette obligation sera prochainement inscrite dans le règlement de voirie de Fontainebleau. Il vous est possible de signaler les incivilités directement sur l'application « Fontainebleau Ma Ville ».

Nous rappelons par ailleurs que la Ville dispose dorénavant de 3 bornes de recharge électrique : Boulevard Magenta, rue de Ferrare, et rue René Quinton. Des bornes seront également aménagées avant la fin de l'année dans les parkings « Interparking » (Château, Etape et République) en plus des 4 bornes déjà existantes, au parking Napoléon.



• **Plusieurs Bellifontains nous interrogent sur la hausse de leurs impôts locaux, alors que la ville s'est engagée à ne pas les augmenter.**

En 2024, et pour la huitième année consécutive, le taux d'imposition n'a pas été modifié afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains. Vous avez cependant pu constater une hausse de vos impôts. Cela est dû à l'augmentation des bases d'impositions de la taxe foncière décidée par l'État, et sur laquelle la Ville ne peut agir.

• **Dans le cadre de la mise en place de la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculations (LAPI) et afin d'éviter des verbalisations erronées, les détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) souhaiteraient connaître les modalités à suivre pour enregistrer leurs véhicules.**

Afin d'obtenir la gratuité sur toute la voirie bellifontaine, sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d'utiliser l'application « PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d'Interparking (situés au niveau -1 du parking de la Place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité. Attention, malgré l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours impératif d'apposer votre carte CMI sur le parebrise.

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket Personne à Mobilité Réduite (PMR) au parcmètre ou via l'application PayByPhone.



2. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

- **De nombreux Bellifontains considèrent qu'il n'y a pas assez de bancs dans le quartier, ils s'interrogent sur la possibilité de rajouter, par exemple dans la rue de France.**

Lorsque c'est possible, la ville de Fontainebleau installe systématiquement de nouveaux bancs lors des travaux d'aménagements. De manière générale l'implantation de bancs est menée en concertation avec l'ensemble des habitants du quartier, il est en effet essentiel que l'installation de ces équipements ne devienne pas une source de gêne pour d'autres résidents.

La configuration de la rue de France et les normes en vigueur ne permettent pas l'installation de nouveaux bancs à ce jour, cette question pourra cependant être à nouveau étudiée lorsque la voirie sera reprise.

- **Certains riverains estiment que les pistes cyclables à contre-sens sont dangereuses (les voitures roulent trop vite) et souhaiteraient qu'il y ait davantage de marquages au sol, plus visibles pour les vélos.**

Nous constatons que la vitesse des véhicules est rarement excessive au niveau des contre-sens cyclables, il s'agit principalement d'une impression de vitesse causée par l'é étroitesse de la chaussée. Néanmoins, pour davantage de la sécurité, les équipes techniques vont mener une campagne de marquage progressive afin de rendre plus visible les contre-sens cyclables. Par ailleurs, lors de chaque chantier majeur, nos services sécurisent au maximum la voirie via des aménagements (signalisation, marquages, ralentisseurs...), afin de faire cohabiter au mieux cyclistes et automobilistes

- **Les Bellifontains se demandent s'il serait possible de décroûter une partie des trottoirs devant les habitations. Cela permettrait de faire place à davantage de verdure.**

Ces travaux ne sont envisagés que dans le cadre de la reprise complète d'une voirie, à l'instar de la rue Ferrare, dans le cadre de projets de désimperméabilisations des larges trottoirs (nécessité réglementaire de conserver 1m40 de trottoir).

- **Les agents municipaux doivent fréquemment retirer les mauvaises herbes de caniveaux. Ne serait-il pas plus simple de les rejouter ?**

Pour alléger la pénibilité du travail des agents, un rejointement des pavés est effectué dans les rues les plus impactées ou les rues refaites à neuf.

Rue de France :

- **Les Bellifontains constatent que la voirie de la rue de France est en mauvais état. Des travaux sont-ils programmés dans cette rue ?**

Nous reconnaissons le mauvais état de la voirie de la rue de France. Néanmoins la priorisation de chantiers de reprises sur des routes dont le tapis est davantage dégradé ne permet pas une rénovation de la rue de France à court terme.

- **Le Stop de la rue de France (à l'angle de la rue de la Faisanderie) est peu respecté des automobilistes.**

Des contrôles sont et seront réalisés par la Police Municipale, la problématique se réduira avec le développement du parc de caméras et la généralisation de la vidéo-verbalisation.

- **Il a été constaté que des balayuses stationnaient en pleine rue, en haut de la rue de France, au niveau de la Tour Warnery.**

Ces balayuses appartenaient majoritairement au prestataire du marché Saint Louis. Les stationnements longue durée, non-autorisés par la Ville ne se reproduiront pas, la prestation étant désormais réalisée en interne. Il est cependant possible que les balayuses de la Ville stationnent temporairement, sur la pause méridienne, au niveau de la tour Warnery.

Quartier de la Faisanderie :

- **Les riverains estiment que la pelouse située devant le collège pourrait être agrémentée de davantage de tables et de bancs. Des poubelles supplémentaires seraient également les bienvenues.**

La Ville va effectuer un recensement pour évaluer les besoins en corbeilles, bancs et tables. Nos services procéderont ensuite aux installations de mobilier urbain nécessaires.

- **L'un des sentiers qui relie la résidence de la rue de Belgique aux agrès sportifs est considéré comme impraticable, en particulier par temps de pluie (herbes hautes, flaques, boue...).**

Nos services vont stabiliser le cheminement qui mène aux agrès et s'assurer que la tonte est effectuée régulièrement.



- **La présence de « Coiffeurs clandestins » et de points de deal aux pieds des immeubles a été mentionnée à plusieurs reprises par le voisinage.**

Jusqu'à présent ces agissements n'ont pas été constatés par la Police Municipale malgré des passages réguliers. Nos équipes sont en effet en contact régulier avec les Foyers de Seine-et-Marne et les gardiens des résidences. Elles disposent également des badges permettant d'accéder rapidement aux locaux en cas d'intervention. Dès la fin de l'année, avec l'arrivée d'une équipe de soirée, il sera plus facile de lutter contre ces phénomènes.

En effet, à compter du 1er décembre une équipe de soirée de la Police Municipale (6 agents) sera mise en place. Les missions de cette équipe seront axées sur la lutte contre les troubles à la tranquillité publique et les délits : lutte contre les regroupements créant du tapage, lutte contre les trafics de stupéfiants et consommation de protoxyde d'azote, gestion des fins de soirées, lutte contre les problématiques co-living...

Les Bellifontains ne doivent pas hésiter à contacter directement la patrouille de Police Municipale en cas de besoin au numéro suivant : 06 74 59 28 87.

Rue Guérin :

- **Les riverains se plaignent des nuisances sonores causées par les lycéens devant leur domicile. Est-il possible d'y remédier ?**

Une sensibilisation sera faite auprès de l'établissement à la rentrée, les riverains doivent appeler la Police Municipale lorsque les nuisances sont en cours

- **De nombreux élèves déambulent régulièrement au niveau de l'intersection de la rue Saint Merry et de la rue Guérin. Un projet de ralentisseur est-il à l'étude ?**

L'intersection est déjà équipée de 2 panneaux « Stop », aucun aménagement supplémentaire n'est envisagé pour le moment.

Rue Carnot :

- **Au niveau du 15 rue Carnot une canalisation a été réparée mais les finitions laissent à désirer.**

Les travaux n'étaient en effet pas totalement terminés. L'enrobé est désormais posé. (voir photo)

- **En haut de la rue Carnot des câbles aériens sont pris dans les branchages et l'un des poteaux penche légèrement. N'est-ce pas dangereux ?**

Concernant les câbles aériens, un courrier a été envoyé aux riverains afin que les branchages soient taillés. L'inclinaison du poteau a été signalée, celui-ci sera donc remplacé sous peu.



Place Decamps :

- **Les riverains se demandent si un enfouissement des lignes aériennes est prévu place Decamps.**

Le tapis de la rue Guérin ayant été refait l'année dernière, le projet d'enfouissement des réseaux n'est pas à l'ordre du jour. Un projet d'enfouissement des lignes est cependant envisagé Avenue de Verdun.



3. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à maire@fontainebleau.fr. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à assistante.elus@fontainebleau.fr.

Hôtel de Ville - 40 rue Grande 77300 Fontainebleau